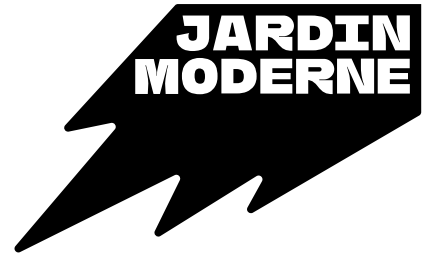


FORMATION

2024-2025



SALARIER DES PERMANENT·E·S ET DES INTERMITTENT·E·S DANS L'ENTREPRISE CULTURELLE

Durée

21h sur 3 jours

→ Nous annonçons sur notre [site Internet](#) les dates des sessions programmées tout au long de l'année

Tarif

1 050€

→ Des [dispositifs de financements](#) sont possibles. Nous consulter pour les modalités.

S'inscrire

Cliquez sur [ce lien](#)

Plus d'informations

→ Le [règlement intérieur, les conditions de vente et les modalités pratiques](#)

→ Découvrir les [autres formations proposées](#)

→ Le calendrier des [sessions annoncées](#)

Taux de satisfaction

100 % des stagiaires 2023-2024 ayant répondu à notre enquête sont satisfait·e·s de cette formation.

L'embauche de salarié·e·s dans le spectacle vivant demande de maîtriser à la fois les règles fondamentales de la gestion des paies mais aussi les spécificités liées au cadre d'emploi des artistes et technicien·ne·s.

Public

Administrateur·trice·s de production, chargé·e·s d'administration, chargé·e·s de production, gestionnaire·s de paies, assistant·e·s de production, collaborateur·trice d'un service RH ou d'un service administratif d'une entreprise de spectacle, agent·e·s de collectivités.

Formateur

Depuis plus de 13 ans, **Thomas Rémillieux** coordonne plusieurs types de projets associatifs : production/diffusion (L'Armada Productions), lieux (Le Jardin Moderne) ou festivals (Maintenant), en assurant notamment la gestion financière et sociale. Depuis 2019, il intervient en tant que formateur spécialisé dans l'administration des entreprises culturelles.

Prérequis

Pas de prérequis.

Objectifs

- ▶ Comprendre les règles d'embauche des salarié·e·s permanent·e·s (CDI ou CDD) et des salarié·e·s intermittent·e·s du spectacle (CDDU).
- ▶ Maîtriser les obligations en matière d'emploi de personnel salarié.
- ▶ Mettre en pratique ses connaissances dans le traitement des salaires.
- ▶ Établir, comprendre et vérifier les bulletins de salaires et les déclarations sociales.

Contenus

- ▶ Le contrat de travail (DPAE, règles du CDD, mentions obligatoires).
- ▶ Les spécificités du régime d'assurance chômage des intermittent·e·s (annexe 8 et 10).
- ▶ La rémunération (cachets, régime général, GUSO, heures, conventions collectives, minimas, frais professionnels...).
- ▶ Les bulletins de paie (caisses, bases, plafonds, taux...).
- ▶ Les attestations pour le/la salarié·e (AEM, certificats d'emploi, Congés Spectacles, FNAS...).
- ▶ Les caisses spécifiques aux entreprises de spectacle.
- ▶ Les déclarations et paiements des cotisations (DSN, bordereaux mensuels, trimestriels et annuels).
- ▶ Études de cas pratiques : simulation de paies simples et complexes de salarié·e·s permanent·e·s, d'artistes et de technicien·ne·s du spectacle vivant, configuration du dossier entreprise sur un logiciel de paies (données obligatoires, variables...).

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, d'exercices d'entraînement individuels, d'études de cas collectives, d'échanges d'expériences et de mises en pratique.

Modalités d'évaluations

À la fin de la formation, les participant·e·s répondent à un QCM afin d'évaluer les connaissances acquises au cours de la session.

Matériel recommandé

Ordinateur portable recommandé.

Mise à jour : 26/06/2024

Accessibilité

Vous êtes en situation de handicap ou rencontrez des problématiques de santé nécessitant l'adaptation d'une formation ?

Contactez Michel Audouard, référent handicap :
michel@jardinmoderne.org
02 85 29 30 07

Contacts

→ Gaëlle Haslé, assistante formation :
contact.formation@jardinmoderne.org
02 85 29 30 09

→ Gaël Cordon, coordinateur formation & référent pédagogique :
formation@jardinmoderne.org
02 99 14 24 13

Le Jardin Moderne, 11 rue du Manoir de Servigné 35000 RENNES
02 99 14 04 68 - www.jardinmoderne.org
SIRET 419 541 719 00011 / APE 9001 Z

Le Jardin Moderne est un organisme de formations enregistré sous le numéro 53 35 08308 35.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.